



NOTRE RÉGION, MODE D'EMPLOI

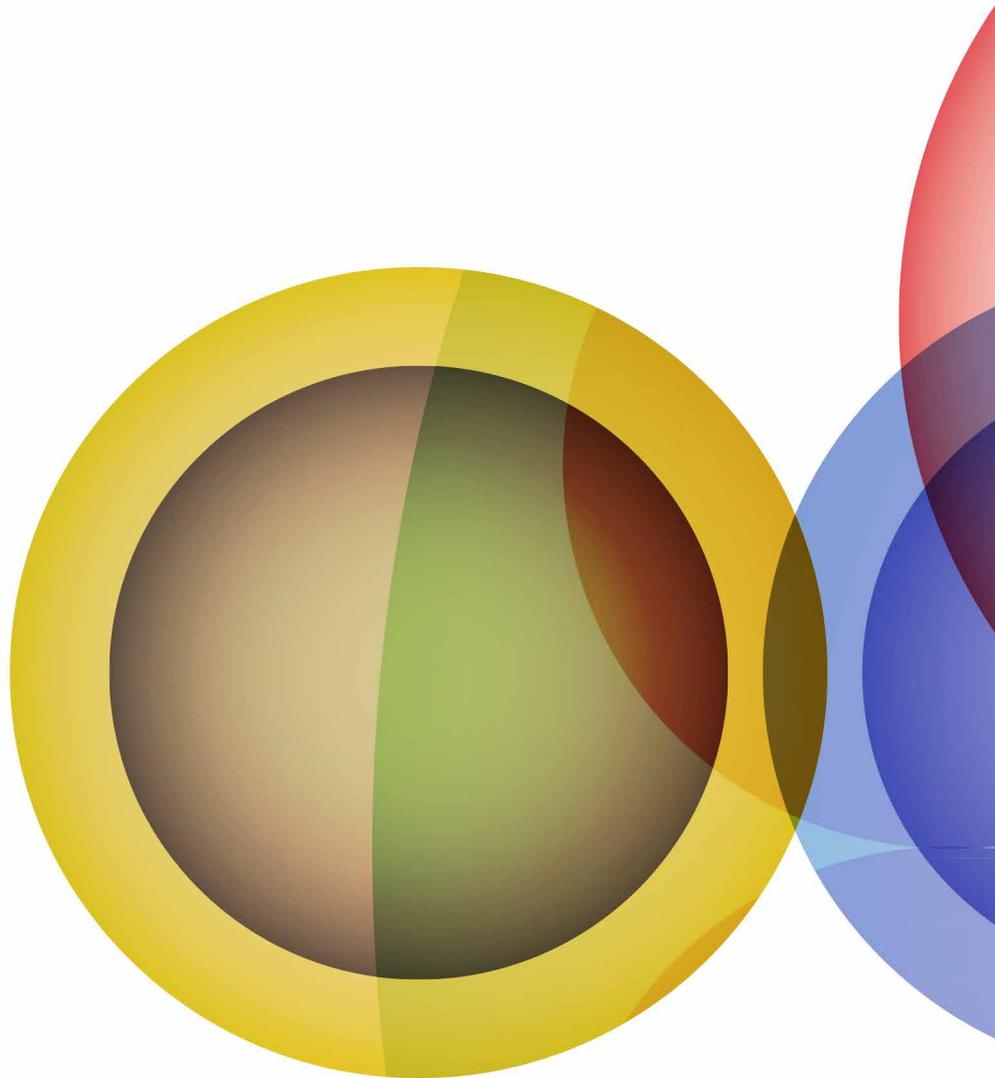
QUI FAIT QUOI DANS

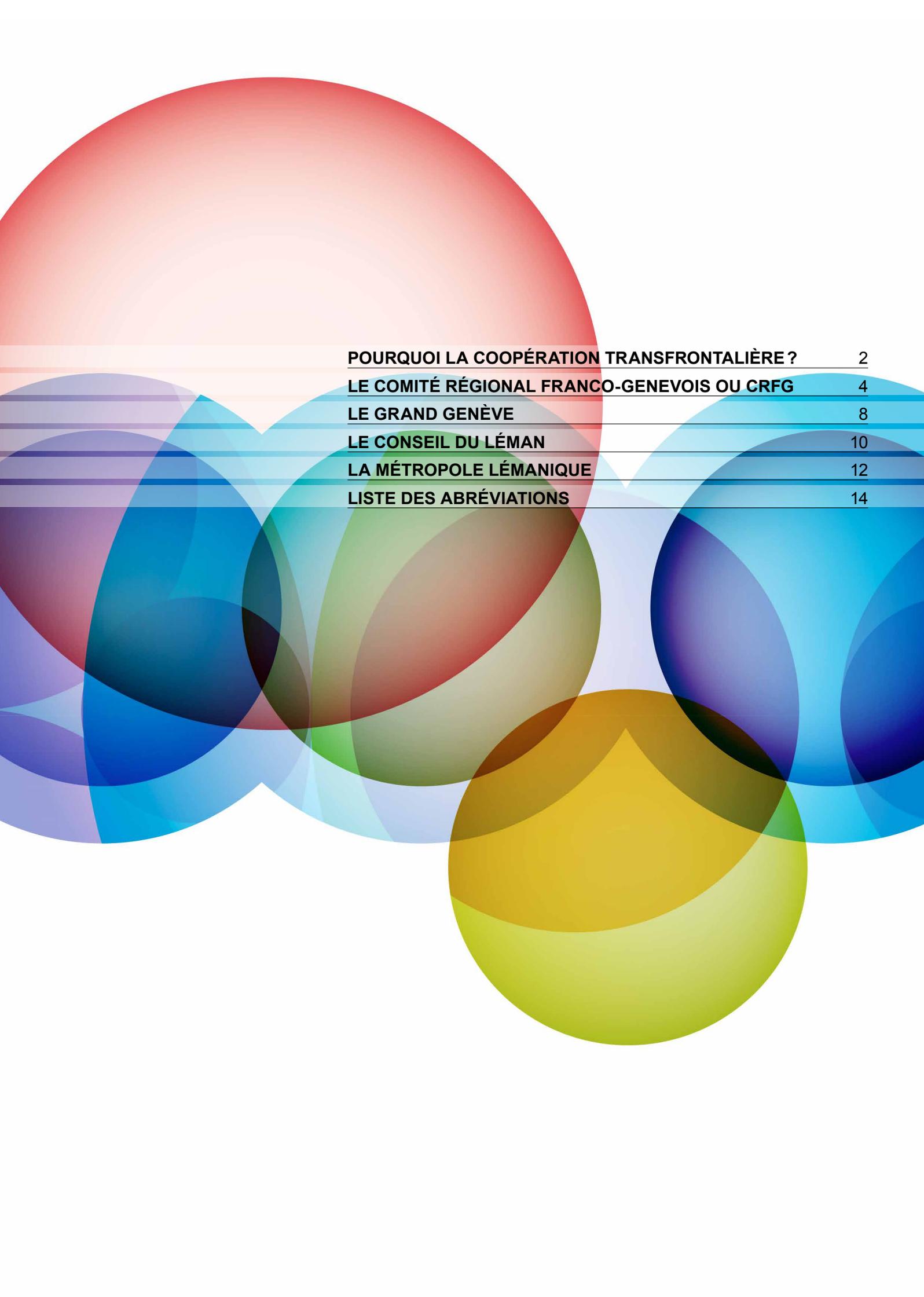
LA RÉGION FRANCO-VALDO-GENEVOISE ?



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX





POURQUOI LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ?	2
LE COMITÉ RÉGIONAL FRANCO-GENEVOIS OU CRFG	4
LE GRAND GENÈVE	8
LE CONSEIL DU LÉMAN	10
LA MÉTROPOLE LÉMANIQUE	12
LISTE DES ABRÉVIATIONS	14

POURQUOI LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ?

Pivot entre la région Rhône-Alpes et l'arc lémanique, le canton de Genève est au centre d'une agglomération franco-valdo-genevoise en plein développement : le Grand Genève.

Le dynamisme économique et démographique de Genève dépasse largement les frontières cantonales et exige des réponses concertées avec les autorités vaudoises et françaises pour préserver la qualité de vie et la richesse de l'ensemble de la région.

C'est pourquoi le canton de Genève s'est très tôt engagé sur la voie de la coopération transfrontalière, au travers des organismes suivants :

- > **Le Comité régional franco-genevois** créé en 1973 pour réunir les autorités genevoises et françaises et faciliter le règlement des questions de voisinage et de développement de la région frontalière.
- > **Le Conseil du Léman** fondé en 1987 pour renforcer les liens franco-suisse autour du Léman.
- > **Le Grand Genève** initié en 2007 pour favoriser le développement cohérent et homogène de l'agglomération.
- > **La Métropole lémanique** constituée en 2011 pour promouvoir les intérêts du bassin lémanique en Suisse.

AUJOURD'HUI, LE GRAND GENÈVE, C'EST :

- > 918 000 habitants et 1 million d'ici 2020
- > 440 000 emplois
- > 550 000 déplacements chaque jour ouvrable comptabilisés aux frontières cantonales
- > 211 communes sur 2 000 km²
- > la 2^e agglomération suisse (après Zurich)
- > la 2^e agglomération en Rhône-Alpes (après Lyon)

CRFG (1973)

Le CRFG* pilote la coopération transfrontalière

Membres : Confédération suisse, Etat français, cantons de Genève et de Vaud, Région Rhône-Alpes, départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, ARC*.

www.crfginfo.org

GRAND GENÈVE (2012)

Le Grand Genève organise l'agglomération

Membres : cantons de Genève et de Vaud, district de Nyon, Ville de Genève, Région Rhône-Alpes, départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, ARC.

Membres associés : Confédération suisse et Etat français.

www.grand-geneve.org

MÉTROPOLE LÉMANIQUE (2011)

La Métropole lémanique défend les intérêts du bassin lémanique en Suisse

Membres : cantons de Genève et de Vaud.

www.metropolelemanique.ch

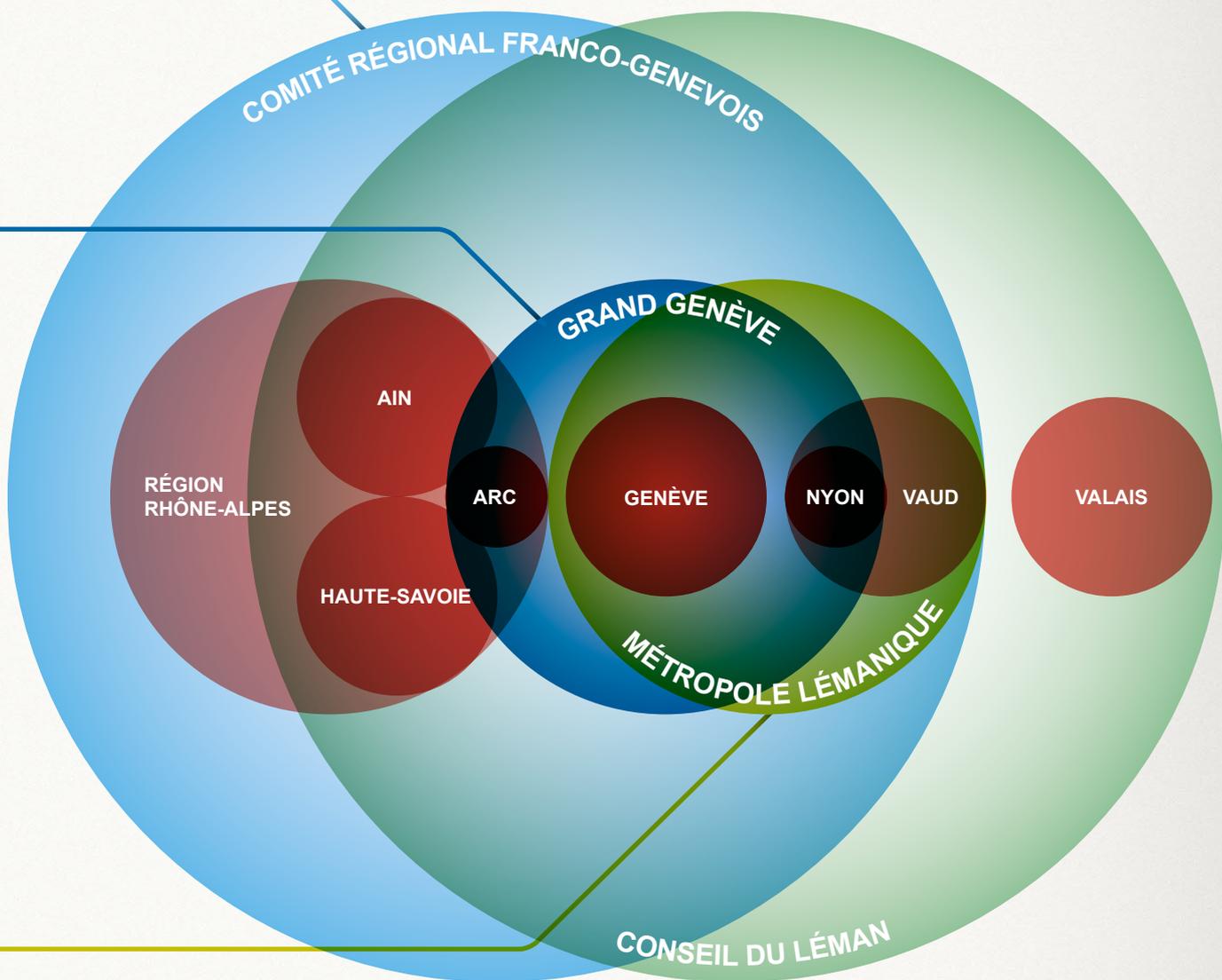
CONSEIL DU LÉMAN (1987)

Le Conseil du Léman assure la promotion franco-suisse de l'identité lémanique

Membres : cantons de Genève, de Vaud et du Valais, départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

www.conseilduleman.org

COMMENT S'ORGANISE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ?



LE COMITÉ RÉGIONAL FRANCO-GENEVOIS OU CRFG

QUI EN FAIT PARTIE ?

Il rassemble tous les partenaires de la région franco-valdo-genevoise :

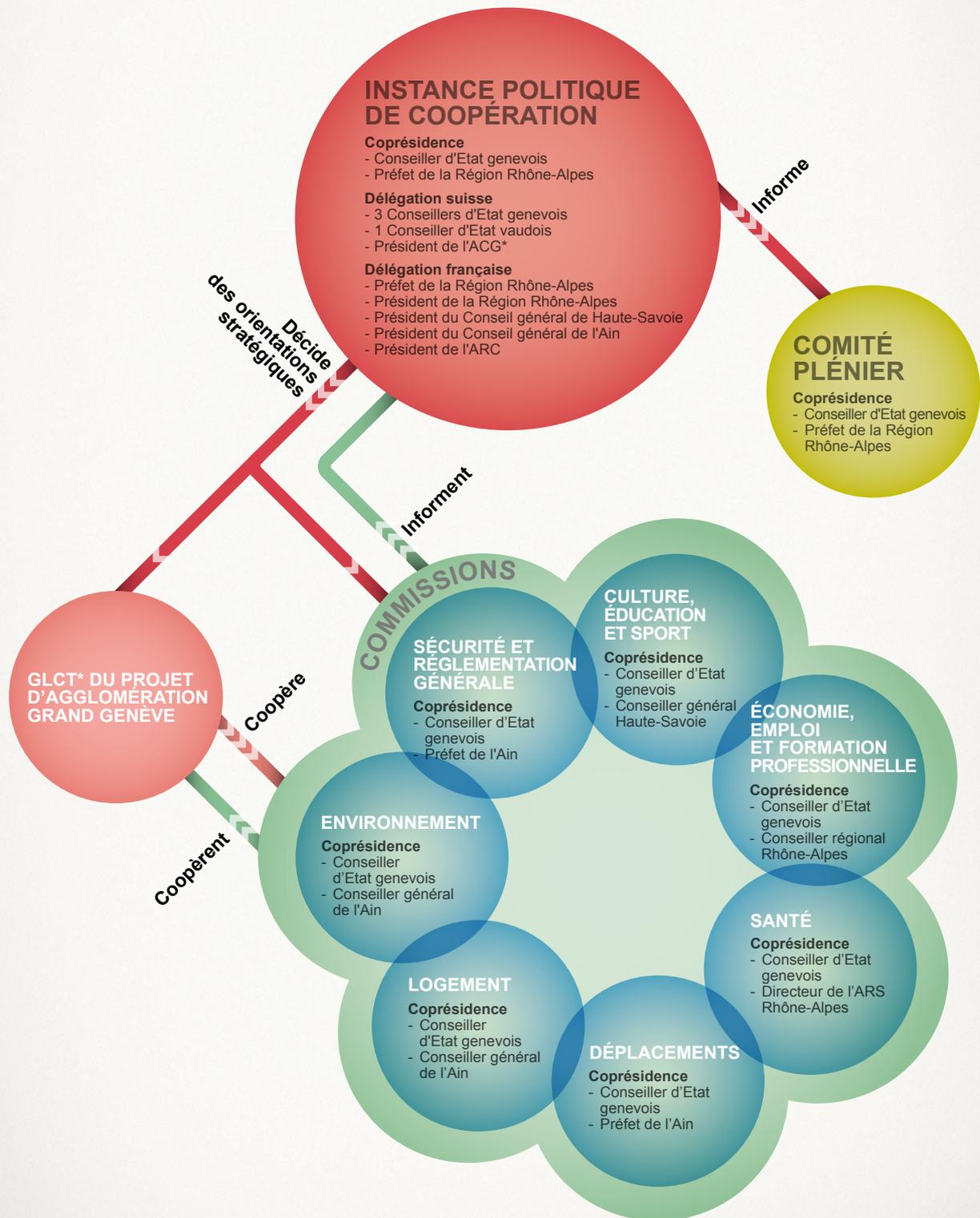
- > pour la France : l'Etat français, la Région Rhône-Alpes, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et l'association des communes françaises de l'ARC-Syndicat mixte ;
- > pour la Suisse : la Confédération suisse, les cantons de Genève et de Vaud.

QUE FAIT-IL ?

1. Il pilote la coopération transfrontalière des deux côtés de la frontière.
2. Il établit des stratégies communes pour favoriser le développement régional.
3. Il arbitre les questions de voisinage.

COMMENT EST-IL ORGANISÉ ?

1. L'Instance politique de coopération définit les orientations et les actions stratégiques de la coopération transfrontalière.
2. Sept commissions thématiques exécutent ces actions et pilotent les projets transfrontaliers dans les domaines principaux suivants : formation/éducation, emploi, culture, transports, logement, environnement, sécurité/réglementation, santé.
3. Le Comité plénier offre une plate-forme de débat et d'information sur les enjeux et les actions transfrontaliers.



* cf. liste des abréviations au dos de la brochure

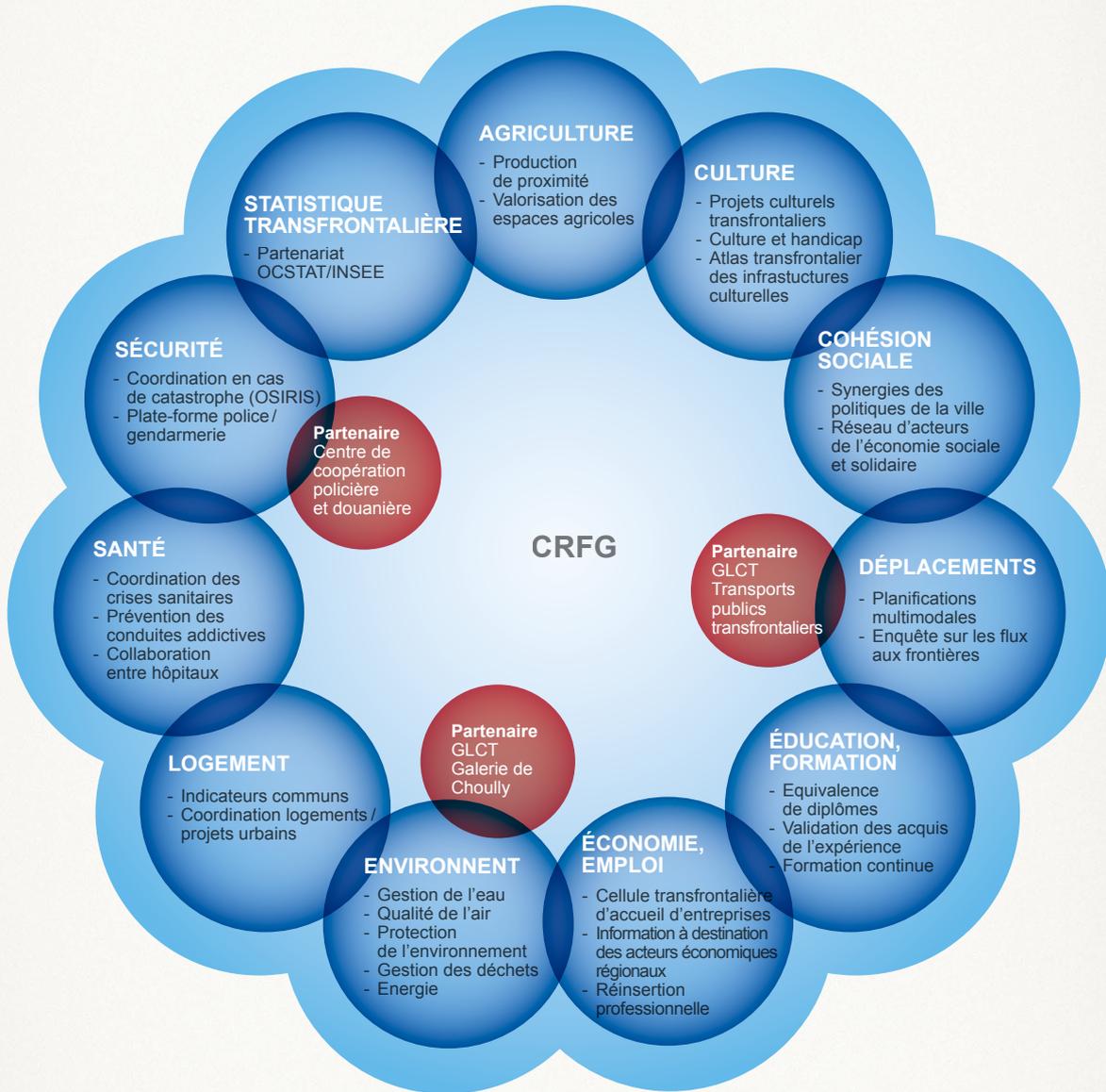
QUELS ORGANISMES TRANSFRONTALIERS SONT LIÉS AU CRFG ?

1. L'Observatoire statistique transfrontalier : il réunit l'Office de la statistique du canton de Genève (OCSTAT) et l'INSEE-Rhône-Alpes et produit les chiffres clés sur le développement de la région (www.statregio-francosuisse.net).
2. Le GLCT* Transports publics transfrontaliers : il gère les transports en commun transfrontaliers dans le périmètre de l'agglomération.
3. Le GLCT Galerie de Chouilly : il a permis la construction d'une galerie souterraine de transport des eaux usées reliant les réseaux d'assainissement français et suisse et se charge maintenant de son exploitation.
4. Le GLCT du Projet d'agglomération : il assure la gouvernance de l'agglomération franco-valdo-genevoise (voir Grand Genève ci-après).

Le CRFG coopère également avec d'autres organismes en fonction des thématiques traitées, comme le Centre de coopération policière et douanière (CCPD), créé par la Confédération suisse et l'Etat français.

Pour en savoir plus :
www.crfginfo.org

QUELS SONT LES THÈMES DE TRAVAIL DU CRFG ?





LE GRAND GENÈVE

AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

QUI EN FAIT PARTIE ?

Il recouvre l'agglomération franco-valdo-genevoise, c'est-à-dire le canton de Genève, le district de Nyon et les communes de l'ARC (association de communes françaises de la couronne genevoise).

Le Grand Genève s'est doté d'un organe de gestion transfrontalier, le GLCT du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Ce GLCT réunit huit membres et deux membres associés :

- > pour la France : la Région Rhône-Alpes, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, l'association des communes françaises de l'ARC-Syndicat mixte et l'Etat français (membre associé) ;
- > pour la Suisse : les cantons de Genève et de Vaud, le district de Nyon, la Ville de Genève et la Confédération suisse (membre associé).

QUE FAIT-IL ?

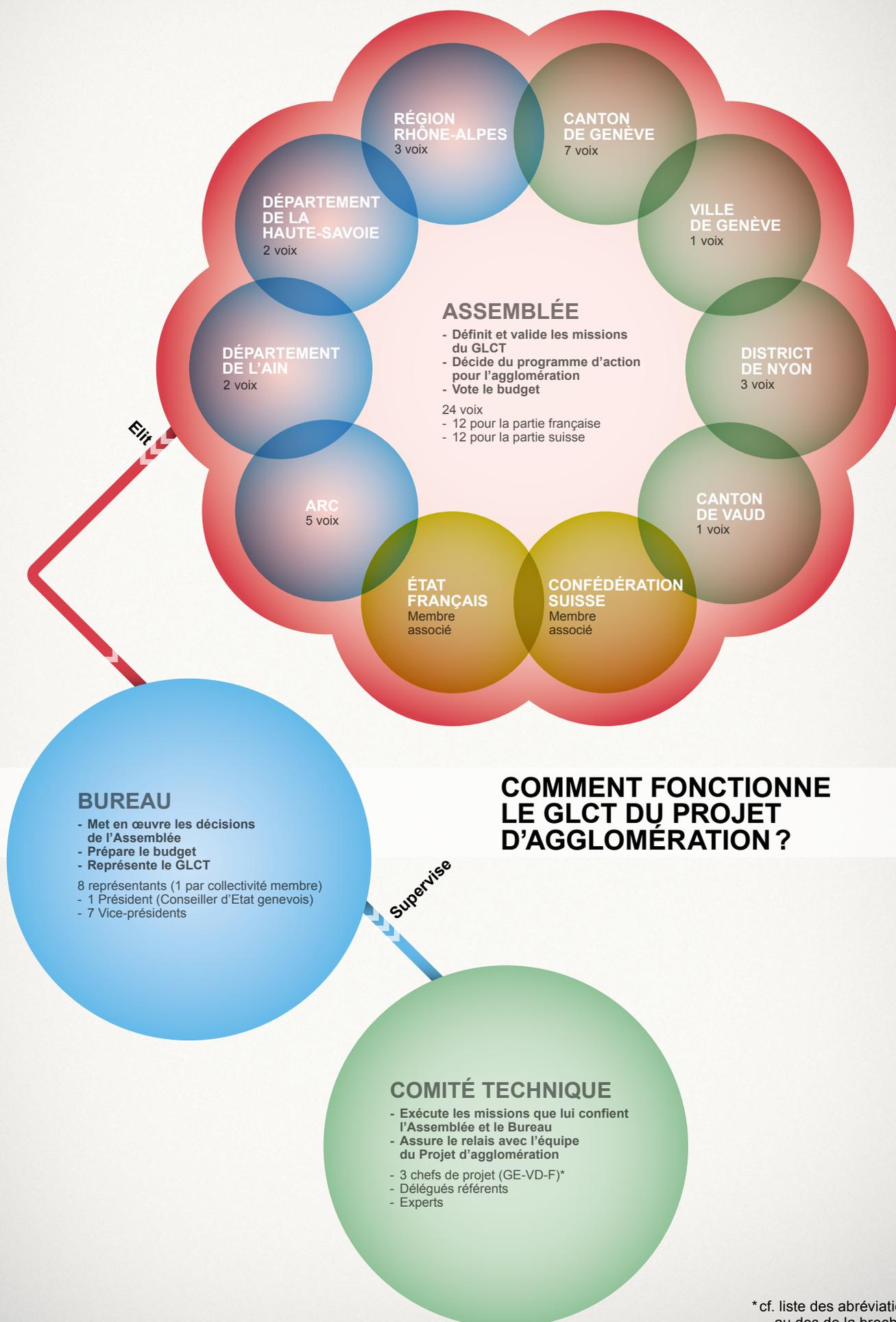
1. Il commande et dirige les études et les analyses nécessaires pour gérer en commun les grands projets essentiels à l'agglomération (urbanisation, mobilité, environnement, énergie, etc.).
2. Il entreprend les démarches utiles au développement de l'agglomération. Il coopère avec les commissions du CRFG pour le développement des politiques publiques transfrontalières.

COMMENT EST-IL ORGANISÉ ?

1. Il s'est doté d'un GLCT spécifique (opérationnel en janvier 2013) pour assurer une gouvernance plus efficace de l'agglomération.
2. L'Assemblée regroupe les huit collectivités membres et les deux membres associés (France et Suisse). Elle décide des actions à mener et vote le budget.
3. Le Bureau prépare et met en œuvre les décisions de l'Assemblée.
4. Une équipe technique franco-valdo-genevoise assure le suivi et surveille la bonne réalisation des opérations.
5. Le Forum consultatif est la plate-forme d'échanges et de rencontres avec la société civile.

Pour en savoir plus :

www.grand-geneve.org



* cf. liste des abréviations au dos de la brochure



LE CONSEIL DU LÉMAN

QUI EN FAIT PARTIE ?

Il est composé de cinq entités : les cantons de Genève, Vaud et Valais pour la partie suisse et les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie pour la partie française. La Région Rhône-Alpes a le statut d'observateur.

QUE FAIT-IL ?

1. Il promeut une identité franco-suisse commune autour du Léman.
2. Il soutient financièrement des projets transfrontaliers autour du Léman, dans les domaines de l'économie, du tourisme, de la culture, du sport, de l'environnement et des transports.

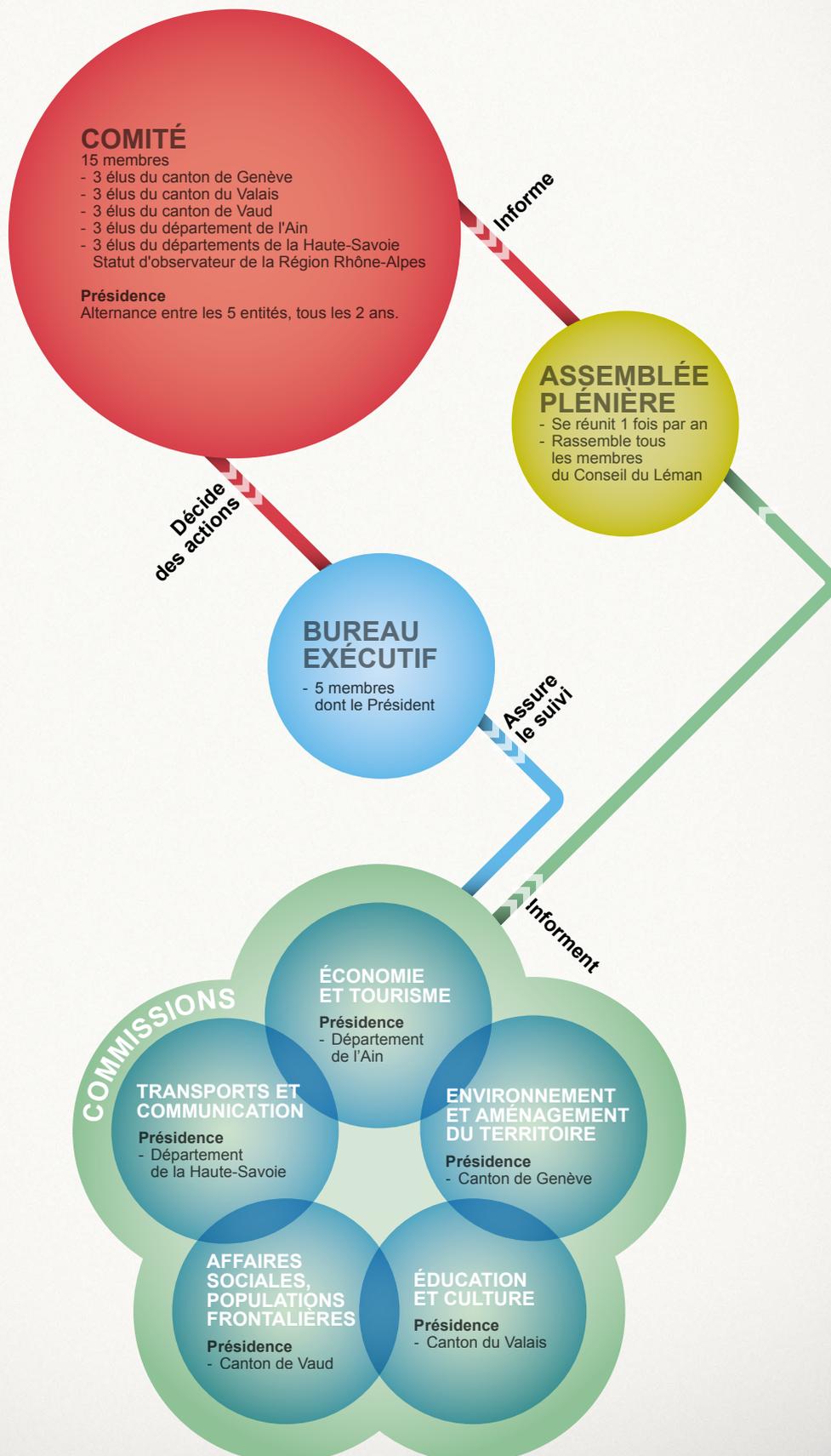
COMMENT EST-IL ORGANISÉ ?

1. Le Comité définit les orientations stratégiques et les actions du Conseil du Léman et vote le budget. Chaque entité membre le préside à tour de rôle pour deux ans.
2. Le Bureau exécutif assure le suivi des actions définies par le Comité. Il prépare le budget.
3. Cinq commissions thématiques mettent en œuvre les projets dans les domaines de l'économie et du tourisme, des transports et de la communication, des populations frontalières, de l'éducation et la culture, et enfin de l'environnement et l'aménagement du territoire. Chaque commission dispose d'un budget voté par le Comité. Certains groupes de travail sont communs au Conseil du Léman et au CRFG.
4. L'Assemblée plénière se rassemble une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée et donner le cap pour l'année suivante.

Pour en savoir plus :

www.conseilduleman.org

COMMENT FONCTIONNE LE CONSEIL DU LÉMAN ?





LA MÉTROPOLE LÉMANIQUE

QUI EN FAIT PARTIE ?

Les cantons de Genève et de Vaud, mais sa dynamique dépasse les frontières cantonales.

QUE FAIT-ELLE ?

1. Elle assure la promotion des intérêts du bassin lémanique comme deuxième pôle socio-économique en Suisse.
2. Elle définit et défend les conditions-cadres essentielles au maintien, à moyen et long termes, de la qualité de vie et de la compétitivité du bassin lémanique.
3. Elle travaille prioritairement sur les politiques stratégiques pour l'espace métropolitain : infrastructures de transports, santé, formation et recherche, synergies entre organisations et fédérations sportives internationales.
4. Elle promeut activement ses positions et sa stratégie auprès des autorités fédérales.

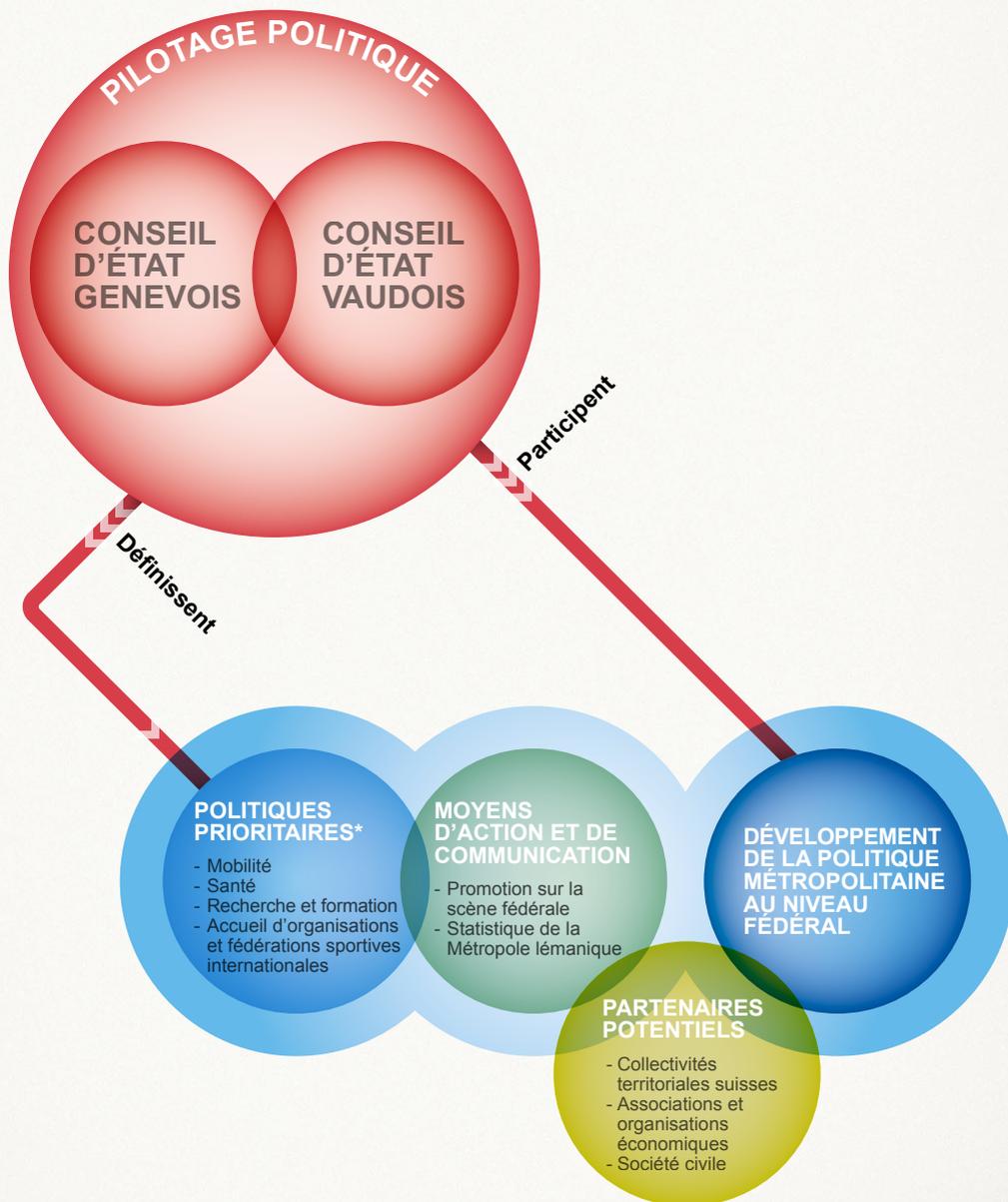
COMMENT EST-ELLE ORGANISÉE ?

Ses prises de position sont décidées conjointement par les Conseils d'Etat genevois et vaudois.

Pour en savoir plus :

www.metropolelemanique.ch

COMMENT FONCTIONNE LA MÉTROPOLE LÉMANIQUE ?



* en date du 01.03.2013. Cette liste est non-exhaustive

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- ACG** Association des communes genevoises
- ARC** Association régionale de coopération du Genevois (groupement de communes françaises de la couronne genevoise)
- ARS** Agence régionale de la santé (autorité française de mise en œuvre de la politique de santé en région)
- CH** Confédération suisse
- CRFG** Comité régional franco-genevois
- F** Etat français
- GE** Canton de Genève
- GLCT** Groupement local de coopération transfrontalière. Grâce au GLCT, les collectivités locales de part et d'autre de la frontière se regroupent pour réaliser une tâche commune (par exemple le traitement des eaux usées dans le GLCT Galerie de Chouilly)
- OST** Observatoire statistique transfrontalier
- PA** Projet d'agglomération
- RRA** Région Rhône-Alpes
- VD** Canton de Vaud